

## CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mai 2019

Membres du conseil :

NOM	PRENOM	PRESENTS	ABSENTS	PROCURATION
ROELS	PASCAL	X		
PRUVOST	NATHALIE	X		
BURLION	VALERY		X	ROËLS P
CATHIER	CHRISTOPHE	X		
DYPRE	FRANCK	X		
WALLEZ	ODILE		X	DYPRE F
SUXDORF	RICHARD		X	CATHIER C
BRICOUT	JEAN CLAUDE		X	
BRICOUT	NADINE		X	PRUVOST N
BLARY	GUISLAINE	X		
RICHARD	JEREMY	X		
HIRON	JEAN PIERRE	X		
QUENNESON	WILFRIED		X	
GOBERT	DIDIER	X		
DEKENS	JEAN FRANCOIS	X		

Secrétaire de séance : Nathalie PRUVOST

### **Aménagement et mise en accessibilité de l'arrêt de bus place de l'église : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DES AMENDES DE POLICE**

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à l'accessibilité de l'arrêt de bus place de l'église, pour assurer aux personnes handicapées la facilité d'accès au bus pour se rendre dans les communes voisines.

Le Conseil Départemental du Nord accorde des subventions dans le cadre des amendes de police.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'effectuer ces travaux.

Le conseil municipal, sollicite une subvention dans le cadre du produit des amendes de police, auprès du Conseil Départemental du Nord, et s'engage à effectuer ces travaux. La dépense est inscrite au Budget Primitif.

### **Décision modificative – Ouverture de crédits**

Pour prendre en compte la recette de la cession du véhicule immatriculé 726 DLS 59,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Décide de procéder à une ouverture de crédits comme suit:

EN RECETTES :

- 024

1 450.00 €.

### **Admission en non-valeur**

Le conseil municipal par 13 voix « CONTRE » :

Refuse l'admission en non-valeur d'une recette pour la somme de 13,00 €.

Refuse l'admission en non-valeur d'une recette pour la somme de 31,00 €.

Le conseil propose d'adresser un courrier de relance aux personnes qui n'ont pas payé.

### **SIVU Murs Mitoyens : demande d'adhésion de commune – Avis du conseil municipal**

Le Conseil Syndical du SIVU Murs Mitoyens en date du 9 avril 2019, a accepté l'adhésion de la commune de FONTAINE-AU-PIRE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, les conseils municipaux des communes membres doivent être consultés.

Le conseil municipal, accepte, par 12 voix POUR et 1 abstention, l'adhésion de la commune de FONTAINE-AU-PIRE à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

### **Etude de mise en conformité des ERP : Mairie – Salle des fêtes**

En vue de l'installation d'une agence postale communale à la mairie, La Poste propose 20 000 € pour couvrir les travaux jusqu'en décembre 2019 :

Création d'une rampe devant la mairie avec accès au secrétariat par le hall et à l'agence postale à la place des restos du cœur.

Rampe PMR aux deux marches dans le hall.

Sanitaires femmes : faire un seul toilette PMR au lieu des deux existants.

Pour pouvoir prétendre à monter le dossier, une étude doit être réalisée. Le devis demandé à Monsieur Danel est de 1 200 € exonéré de TVA.

Le conseil municipal accepte, par 13 voix « POUR », de financer la rampe d'accès et de faire le reste des travaux avec le financement de la mairie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures 29.